

Séance du 8 novembre 2013

L'an deux mille treize, le huit novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Gilles TANDEO, Maire.

Présents: - M. TANDEO Gilles - M. GRALL Renaud - M. GRALL Olivier - Mme RANNOU Françoise - LE BEUL Kristelle - GIRAULT Christelle

Excusés: M. POULIQUEN Gérard (procuration à GRALL Renaud) - Mme INIZAN Sylvia (procuration à TANDEO Gilles) - Mme GUENAN Hélène

Monsieur GRALL Renaud a été élu secrétaire de séance.

Convention entre la CCPLD et la commune de SAINT ELOY pour la construction de réseaux destinés au très haut débit :

Dans le cadre de la rénovation du réseau d'eau dans le secteur de Kerivoal, Forsquilly et Frebuzec une gaine destinée au passage de la fibre optique a été mise en place. Le surcoût lié à la pose de cette dernière est estimé à 19 512.93 €.

Le très haut débit étant de la compétence de la CCPLD, cette dernière se propose de rembourser les frais engagés.

Pour en bénéficier il est nécessaire de conventionner.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention afférente.

Décision modificative pour reversement SPAC :

- Le SPAC a reversé à la commune l'avance qu'elle avait effectuée en direction du budget annexe assainissement. Il convient de prendre une décision modificative permettant d'enregistrer la recette d'investissement et la dépense de fonctionnement correspondantes.

Fonctionnement :

Dépense cpte 678 = 29234,14 (revert au SPAC)

Recette cpte 002 = 29234,14 (excédent fonctionnt BA assain 2012)

Investissement :

Recette cpte 1068 = +40438,28 (compensation déficit assain 2012 par le SPAC)

Recette cpte 001 = -40438,28(déficit investiss BA assain 2012, en déduction de l'excédent invest commune 2012 inscrit au BP).

- En raison d'une erreur dans la décision modificative n° 1 du budget communal, il convient de modifier cette dernière de la façon suivante :

Cpte 132 = - 2000 €

Le conseil municipal, adopte ces modifications, à l'unanimité.

Cession d'un terrain du domaine public : fixation du prix

Lors du conseil municipal du 24 juin 2013, le conseil a donné son accord pour le déclassement et la cession d'un terrain dépendant du domaine public.

Il lui est aujourd'hui demandé de fixer le prix de ce terrain et d'autoriser le Maire à poursuivre les démarches concernant cette vente. Le Maire propose le prix de 1 euro le m2.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de suivre cette proposition et autorise le Maire à poursuivre les démarches concernant cette vente.

Augmentation des heures de ménage :

La mise en service de la nouvelle bibliothèque municipale implique une augmentation du nombre d'heures effectués par l'agent d'entretien. Il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'agent d'une heure supplémentaire soit 9 heures en tout correspondant à 0.26 équivalent temps plein.

En outre, il est proposé au conseil municipal de valider le tableau des effectifs de la commune joint en annexe.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le tableau des effectifs de la commune et l'augmentation du temps de travail de l'agent d'entretien d'une heure supplémentaire.

Participation au repas des élèves des écoles primaires années scolaires 2012/2013 et 2013/2014 :

Lors de sa délibération du 30 septembre 2011, le conseil municipal avait pris la décision de participer au coût des repas des enfants scolarisés dans les écoles primaires des autres communes. Cette aide concernait l'année scolaire 2011/2012.

Elle était octroyée de façon à obtenir un coût résiduel par repas de 4 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal de reconduire cette aide financière pour les années scolaires 2012/2013 et 2013/2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder, à nouveau, cette subvention pour les années scolaires 2012/2013 et 2013/2014, aux mêmes conditions financières.

Subvention pour séjours pédagogiques (collège Val d'Elorn à Sizun) :

Le maire donne lecture d'un courrier de Madame la Principale du collège Val d'Elorn à Sizun, qui sollicite une participation financière, dans le cadre des échanges et séjours pédagogiques prévus pour l'année 2013/2014 (voyages en Espagne et Italie). Deux élèves, domiciliés à Saint Eloy, sont concernés par ces séjours.

Il est demandé au conseil municipal d'accorder et de fixer le montant de cette subvention.

Le conseil municipal décide, par 7 voix pour (Monsieur Gérard POULIQUEN, parent d'élève concerné, ne prend pas part au vote), d'octroyer la somme de 40 euros par élève (soit un total de 80 euros) pour ces voyages.

Ristourne sur factures d'eau en compensation des problèmes survenus en octobre 2012 :

Suite à un problème rencontré en octobre 2012 sur le réseau d'eau desservi par le château d'eau de Mescam Huella, il est proposé d'accorder une ristourne aux usagers ayant subi un préjudice du fait du dysfonctionnement constaté. Le Maire précise que l'octroi de cette ristourne est, et doit rester exceptionnel, en raison notamment de la durée de perturbation du service. 46 branchements sont concernés

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder et de fixer le montant de cette ristourne.

Le Maire propose d'octroyer une réduction de 10 euros correspondant au coût de 10 m3 sur la facturation de 2013 des branchements concernés.

Le conseil municipal se prononce pour cette proposition, à l'unanimité, et souhaite qu'un courrier explicatif accompagne chaque facture.

Autorisation de signature du nouveau projet de convention pour les frais de fonctionnement de la salle de judo de Coat Mez à Dirinon :

La convention intercommunale de participation financière aux frais de fonctionnement de cette salle de judo, signée en 1997 et pour 15 ans entre les communes de Daoulas, Hanvec, Irvillac, Logonna Daoulas, l'Hôpital Camfrout, Loperhet, Saint Eloy et Saint Urbain est arrivée à échéance. Le Maire de Dirinon propose la signature d'une nouvelle convention dont il est fait présentation. Il est précisé que cette participation permet l'accès à cette discipline aux habitants de la commune de SAINT ELOY.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

Désaffiliation de la ville de Concarneau du CDG29 :

Par courrier en date du 29 août 2013, le Maire de Concarneau a demandé la désaffiliation de sa commune du CDG29, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Cette désaffiliation étant soumise à l'approbation des collectivités affiliées, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, contre la désaffiliation de la ville de Concarneau du CDG29.

Rapport de la CCPLD

Le Maire présente le rapport annuel de la CCPLD au titre de l'année 2012.

Le conseil municipal en prend acte.

Achat du matériel informatique pour la bibliothèque

Dans le cadre d'achat de matériel informatique pour la bibliothèque, plusieurs fournisseurs ont été consultés.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à choisir l'entreprise la mieux disante pour fournir ce matériel.

Le conseil municipal par 7 voix pour et 1 abstention, autorise le Maire à choisir la société la mieux disante pour fournir ce matériel informatique.